



## **RESOLUTION DES ETABLISSEMENTS - Batz 1999**

---

La Section Professionnelle des Etablissements dénonce la politique de santé qui découle de l'application des ordonnances JUPPE (budget restrictif, baisse des effectifs, dégradation des conditions de travail, etc. ).

Nous avons défini une politique de sauvegarde de nos Etablissements en insistant sur les moyens à mettre en oeuvre.

Nous voulons orienter la gestion des UGECAM vers une politique de soins performante et incontournable de nos Etablissements à l'intérieur des Schémas Régionaux d'Organisation Sanitaire (SROS).

Cette volonté forte de notre Section Professionnelle passe obligatoirement par une implication à tous les niveaux des représentants du personnel et des administrateurs FO dans les Conseils d'Administration des UGECAM,

- par la mise en place d'un réseau d'information et d'alerte à l'intérieur de nos Etablissements,
- par des prises de position dans les Comités d'Entreprise, que nous y soyons majoritaires ou pas,
- par des démarches de différente nature auprès des ARH au niveau régional et du Ministère au niveau national,  
Ces différentes actions dans le but d'obtenir les budgets nécessaires au bon fonctionnement de nos Etablissements.
- Maintien de la qualité des soins dus aux assurés sociaux,
- maintien de tous les emplois, administratifs, logistiques, soignants, éducatifs,
- développement d'une formation professionnelle en adéquation avec l'évolution des techniques.

Nous réaffirmons notre attachement au maintien de la convention collective nationale et refusons l'application des 35 heures dans nos Etablissements, sans moyens supplémentaires.

Nous demandons la titularisation de tous les contrats à durée déterminée et l'application de l'article 17.

La Section Professionnelle des Etablissements demande l'aide de tous les congressistes pour l'élaboration du réseau d'alerte dans les 13 UGECAM.

Tous les participants connaissant des adhérents ou sympathisants SNFOCOS dans un Etablissement, peuvent les transmettre au secrétaire de la section professionnelle

Jean-Paul ANDRE ou au Secrétariat de La Michodière.

**Adoptée à l'unanimité**